



D É C I S I O N

Portant acte modificatif n°1 du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour travaux de renforcement et d'extension du réseau pluvial - rue des engoulevants sur la commune d'Argelès sur Mer

CC ACVI / BE2T SARL

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 01^{er} avril 2019,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché de maîtrise d'œuvre pour travaux de renforcement et d'extension du réseau pluvial – rue des engoulevants sur la commune d'Argelès sur Mer,

Vu la décision du Président n°DC2024-0142 en date du 23/08/2024 autorisant l'attribution du présent contrat, n°**2024S24MOEN**, à l'entreprise **BE2T SARL** sise 440 Rue James Watt – 66 000 PERPIGNAN (Siret n° 401 694 245 00036),

Vu le projet d'acte modificatif n°1,

Considérant le montant des travaux du projet établi à la phase APD, augmentant le forfait de rémunération du maître d'œuvre par l'acceptation de cette mission suivant les conditions fixées à l'article 5 du CCAP du présent marché,

Considérant que cet acte modificatif n°1 a une incidence financière sur le montant notifié du marché,

Considérant que cet acte modificatif n°1 ne modifie en rien les éléments essentiels du marché tel que définis dans les pièces contractuelles,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet d'acte modificatif n°1 relatif à l'augmentation du forfait de rémunération définitif du maitre d'œuvre à l'issue de l'acceptation de la mission APD du contrat de maîtrise d'œuvre passé avec l'entreprise **BE2T SARL**, sise 440 Rue James Watt – 66 000 PERPIGNAN (Siret n° 401 694 245 00036), dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour travaux de renforcement et d'extension du réseau pluvial – rue des engoulevents sur la commune d'Argelès sur Mer, et ce pour un montant de + 3 790,95 €-HT (trois mille sept cent quatre-vingt-dix, euros et quatre-vingt-quinze cents hors taxes, TVA en vigueur en sus), soit un écart introduit par cet acte modificatif n° 1 de + 36.31%,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER la signature du projet d'acte modificatif n°1,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 05/12/2024,

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire,
du fait de sa publication et sa transmission
en Préfecture**

Le président

Antoine PARRA

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.



AVENANT N°1 FIXATION DU FORFAIT DÉFINITIF DE RÉMUNÉRATION

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès
3 Impasse Charlemagne
BP 90103
66700 ARGELES SUR MER CEDEX

A l'attention de : Monsieur ANTOINE PARRA
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.fr>

<http://agysoft.marches-publics.info/>

Représenté par : Monsieur ANTOINE PARRA, Le président

B - Identification du titulaire du marché

BE2T
440 RUE JAMES WATT
66100 PERPIGNAN
Courriel : contact@be2t.com
Tél. : 0468508989
SIRET : 40169424500036

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Mission de maîtrise d'œuvre pour travaux pour travaux de renforcement et d'extension du réseau pluvial - rue des engoulevents sur la commune d'Argelès sur Mer

Référence du marché : 2024S24MOEN

Date de la notification : 23/08/2024

Durée prévisionnelle : 12 mois, à compter du 04/09/2024 et jusqu'au 04/09/2025.

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 10 440,00 €
- Montant TTC : 12 528,00 €

D - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'arrêter le coût prévisionnel des travaux et d'établir le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre conformément aux dispositions du marché (article 5 du CCAP).

Suite aux éléments techniques liés à l'évolution de ce dossier, il a été observé que les premières analyses indiquent que, compte tenu des largeurs de tranchée à réaliser et de l'état d'usure des revêtements de chaussée existants, il serait préférable d'effectuer une réfection complète des couches de surface plutôt qu'une réfection partielle. En

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20241205-DC2024-0192-CC
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

conséquence, l'estimation prévisionnelle a été révisée, passant de 348 000,00 € HT à 474 365,00 € HT, ce qui représente une augmentation de 36,31 %.

Forfait provisoire calculé sur la base de l'enveloppe financière affectée aux travaux :

- Enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage : 348 000,00 € HT
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Forfait provisoire de rémunération HT : 10 440,00 €
- Forfait provisoire de rémunération TTC : 12 528,00 €

Forfait définitif calculé sur la base du coût prévisionnel des travaux :

- Coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre : 474 365,00 € HT
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Forfait définitif de rémunération HT : 14 230,95 €
- Forfait définitif de rémunération TTC : 17 077,14 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant de l'avenant HT : 3 790,95 €
- Montant de l'avenant TTC : 4 549,14 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 36,31 %

Le nouveau tableau de ventilation des missions et de répartition des honoraires de la maîtrise d'œuvre est annexé au présent avenant.

E - Signature du titulaire du marché

A PERPIGNAN
Le 05/12/2024

Signature du titulaire



F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Antoine Parra
Le 05/12/2024

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur ANTOINE PARRA, Le président

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A Perpignan
Le 04/12/2024
Signature



En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :

ANNEXE - REPARTITIONS DES HONORAIRES

ARGELES-SUR-MER Pluvial rue des Engoulevents **Marché Initial**

Mission de Maitrise d'Oeuvre

Estimation prévisionnelle des Travaux **348 000.00 € HT**

Mission de base avec VISA
Taux indicatif (pour un coefficient de complexité égal à 1) **13.77%**
Coefficient de complexité **0.69**
Taux de rémunération de la mission globale **9.50%**
Ramené à **3.00%**

Forfait de rémunération **10 440.00 € HT**

Missions			Montant H.T.	Répartition	
				BE2T	
				Partiel	Montant
Avant Projet Détaillé	APD	30.00%	3 132.00	100.00%	3 132.00
Etudes de projet	PRO	20.00%	2 088.00	100.00%	2 088.00
Assistance pour la passation des marchés de travaux	ACT	5.00%	522.00	100.00%	522.00
Plans d'Exécution	VISA	5.00%	522.00	100.00%	522.00
Direction de l'exécution des marchés de travaux	DET	35.00%	3 654.00	100.00%	3 654.00
Assistance lors des opérations de réception	AOR DOE	5.00%	522.00	100.00%	522.00

TOTAL H.T.	100%	10 440.00 € HT	10 440.00 € HT
			100.00%

TOTAL GENERAL 10 440.00 € HT 10 440.00 € HT

ANNEXE - REPARTITIONS DES HONORAIRES

ARGELES-SUR-MER Pluvial rue des Engoulevents **Marché complémentaire**

Mission de Maitrise d'Oeuvre

Estimation prévisionnelle des Travaux **474 365.00 € HT**

Mission de base avec VISA
Taux indicatif (pour un coefficient de complexité égal à 1) **13.77%**
Coefficient de complexité **0.69**
Taux de rémunération de la mission globale **9.50%**
Ramené à **3.00%**

Nouveau forfait de rémunération **14 230.95 € HT**

Missions			Montant H.T.	Répartition	
				BE2T	
				Partiel	Montant
Avant Projet Détaillé	APD	30.00%	4 269.29	100.00%	4 269.29
Etudes de projet	PRO	20.00%	2 846.19	100.00%	2 846.19
Assistance pour la passation des marchés de travaux	ACT	5.00%	711.55	100.00%	711.55
Plans d'Exécution	VISA	5.00%	711.55	100.00%	711.55
Direction de l'exécution des marchés de travaux	DET	35.00%	4 980.83	100.00%	4 980.83
Assistance lors des opérations de réception	AOR DOE	5.00%	711.55	100.00%	711.55

TOTAL H.T.	100%	14 230.95 € HT	14 230.95 € HT
			100.00%

TOTAL GENERAL 14 230.95 € HT 14 230.95 € HT